



ASSOCIATION DES

 MEMBRES DE L’ORDRE

 DES PALMES ACADEMIQUES

**Concours**

**« Bien parler pour réussir »**

**Session 2018**

**ORGANISATION DU CONCOURS ORAL**

 **« Bien parler pour réussir »**

**Année scolaire 2017-2018**

Ce concours, patronné par madame la Directrice académique, est organisé conjointement par les sections départementales des associations représentant l’ordre de la Légion d’honneur et l’ordre des Palmes académiques.

Il a pour objet **la promotion de l’expression orale** dans tous les lycées de la Vendée.

**A – Organisation générale** :

**1 -** Un sujet commun est proposé mais deux concours également dotés ont lieu, l’un réservé aux élèves des Lycées professionnels (baccalauréat professionnel) et l’autre aux élèves des Lycées d’enseignement général et technologique (baccalauréats correspondants).

**2 -** Le concours est ouvert aux élèves des classes de première ou de terminale.

**3 - Chaque lycée peut présenter 1 ou 2 candidats pour le représenter.**

**Note** : un établissement constitué d’un lycée professionnel et d’un lycée d’enseignement général pourra avoir jusqu’à **4 candidats**.

**B - Organisation matérielle** :

**1 -** La première épreuve se déroulera le **mercredi 31 janvier 2018** à la mairie des trois chefs lieux d’arrondissement sous la présidence d’une personnalité qualifiée.

**2 -** la finale aura lieu le **mercredi 14 février 2018 au Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon** **en présence de madame la Directrice académique et de monsieur le Procureur.**

**3 – Tous l**es candidats devront se présenter avec la fiche « droit à l’image » ; ce document sera adressé avec la convocation. Les adultes accompagnateurs compléteront le document sur place.

**C - L’épreuve** :

**1** - Le jury d’arrondissement est composé de personnalités qualifiées, d’un représentant de chacun de nos deux associations.

Pour la finale, à La Roche-sur-Yon, le jury se déroulera en présence de madame la Directrice académique, de monsieur le Préfet et de monsieur le Procureur de la République.

**2** - Pour la préparation de son exposé, le candidat pourra se faire aider par ses professeurs ou par toute personne de son choix.

**3** - Il présentera, **sans note écrite** et pendant dix minutes environ, le résultat de ses réflexions. Cet exposé sera suivi d’un entretien avec le jury pendant dix minutes.

**4 -** Tout sera mis en œuvre pour que le candidat soit le plus à l’aise possible.

**5 -** A l’issue des prestations, les jurys recevront les candidats un à un pour restituer leurs appréciations. Le palmarès sera proclamé par la présidence du jury lors de la remise des prix.

Le sujet de la finale sera alors remis aux lauréats des trois arrondissements.

**6** - A l’issue de la demi-finale et de la finale du concours l’établissement scolaire sera destinataire des appréciations portées sur son ou ses candidats par les membres du jury.

**D - Les Prix** :

 Les deux lauréats départementaux recevront chacun une bourse de 300 euros. Une bourse d’un montant de 100 euros sera remise à chacun des autres lauréats d’arrondissement. Des prix seront offerts à chaque participant.

**CONCOURS DEPARTEMENTAL « BIEN PARLER POUR REUSSIR »**

**GRILLE D’EVALUATION DE LA PRESTATION DU CANDIDAT**

**Candidat n° Nom : Prénom :**

 *Evaluation (+ - ) (note) (conclusion) Constats Conseils – pistes de progression*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Présentation physique :**- Tenue générale et vestimentaire* - Aisance corporelle et gestuelle

- Education, courtoisie |  |  |  |
| **Forme :*** - Articulation, élocution, ton
* - Correction de la langue

- Richesse du vocabulaire |  |  |  |
| **Fond :**- Recherche des idées- Finesse, pertinence de l’argumentation- Organisation des idées- Qualité du plan |  |  |  |
| **Impression générale :**- Conviction- Capacité à communiquer- Force de persuasion- Eloquence |  |  |  |

***Note :*** *les jurys s’attacheront à donner autant d’importance dans leurs appréciations à la forme qu’au fond des interventions.*

**RECOMMANDATIONS POUR L’EVALUATION**

**DE LA PRESTATION DU CANDIDAT**

**Si le président du (d’un) jury désigné par les organisateurs est absent le jour de la session, le membre du jury de la SMLH ou de l’AMOPA assurera la présidence.**

**AVANT L’INTERVENTION**

 Les candidats auditionnés sont tous volontaires. Ils ne passent pas un examen. Les membres du jury auront à cœur de tout mettre en œuvre pour atténuer autant que faire se peut le stress généré par le fait qu’un jeune vienne s’exprimer devant quatre ou cinq adultes dont des personnalités.

 Chaque candidat est accueilli, il peut s’exprimer debout ou assis. Une table et un siège sont à sa disposition ainsi qu’une bouteille d’eau.

 Avant son intervention, il doit se présenter, à la suite de quoi chaque membre du jury se présente brièvement à son tour.

**PENDANT L’INTERVENTION**

 Le candidat s’exprime pendant dix minutes sans être interrompu, les dix minutes suivantes sont consacrées à un dialogue avec le jury.

 L’intervention orale du ou de la candidate sera appréciée autant sur la forme que sur le fond, le jury apportant autant d’importance à chacun de ces deux aspects.

 Seront repérés et appréciés les critères d’évaluation suivants

Sur la forme :

 - le ton de l’intervention, l’élocution, l’articulation

 - l’aisance corporelle et gestuelle

 - la capacité à communiquer et la force de persuasion

 - la correction de la langue et la richesse du vocabulaire

Sur le fond :

 - la pertinence de l’argumentation compte tenu du sujet

 - la finesse de l’argumentation

 - l’organisation des idées

 - la clarté du plan

***La grille d’évaluation mise à disposition du jury est une aide à l’évaluation (points positifs, points négatifs, conclusion) et un support de préparation de la restitution orale et écrite. Les éléments portés dans les colonnes « constats et conseils » serviront à formuler cette restitution. Celle-ci sera nécessairement constructive, elle doit aider le candidat à progresser. Le jury s’attachera à exprimer un avis sur les quatre parties de l’évaluation (grille) et à donner des conseils simples ou à suggérer des pistes de travail.***

**APRES L’INTERVENTION**

 Le jury se réserve 5 minutes pour échanger.

Lorsque tous les candidats ont été entendus, le jury les reçoit **individuellement** afin de leur restituer les éléments essentiels de leur prestation. Ensuite, il délibère pour désigner le (la) lauréat(e).

 ***Un des membres du jury rédige la synthèse des conclusions établies sur chaque prestation en abordant les quatre parties de la grille d’évaluation. Ce bilan écrit sera adressé au chef d’établissement à l’issue de la finale du concours. Une attention particulière doit être accordée à la rédaction de ce bilan.***

 **Le sujet de la finale est remis au lauréat après la prononciation des résultats.** Un courrier lui fixant rendez-vous pour la finale départementale sera adressé à son chef d’établissement par l’équipe de coordination.